



Rapport du Commissaire aux comptes

Rapport du vérificateur intérieur des comptes

Progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations du Commissaire aux comptes et du vérificateur intérieur des comptes

Rapport du Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif à la Soixante-Dix-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé

1. Le Comité a assisté à la présentation des rapports du Commissaire aux comptes et du vérificateur intérieur des comptes ainsi qu'à une introduction sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations du Commissaire aux comptes et du vérificateur intérieur des comptes.¹
2. Le Comité a salué l'exhaustivité et la transparence de ces rapports, et s'est félicité de l'opinion sans réserve émise par le Commissaire aux comptes sur les états financiers de l'Organisation pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2025. Il a pris note des progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations du Commissaire aux comptes et du vérificateur intérieur des comptes et a salué les mesures prises par le Secrétariat pour clore les recommandations en suspens.
3. Afin de donner suite aux recommandations en suspens depuis longtemps, le Comité a demandé que, dans ces cas-là, la responsabilité soit clairement attribuée et que des délais réalistes soient fixés. À cet égard, le Secrétariat a précisé qu'un suivi interne régulier, notamment à l'aide de tableaux de bord, était mis en place afin de clore ces recommandations en temps voulu. Ce travail était en cours et allait se poursuivre.

¹ Documents A79/18, A79/19 et A79/20, respectivement.

4. Le Comité a constaté avec satisfaction qu'aucune qualification insatisfaisante n'avait été établie en 2025. Il a également félicité le Secrétariat pour la transparence des rapports sur les enquêtes et l'a encouragé à continuer de procéder ainsi.
5. Le Comité a souligné la nécessité de continuer à déployer des efforts soutenus et à mettre l'accent sur les bureaux de pays, ainsi que l'importance de traduire les constatations issues des vérifications en résultats concrets.

Recommandation à l'Assemblée de la Santé

6. Le Comité, au nom du Conseil exécutif, a recommandé à l'Assemblée de la Santé de prendre note des rapports figurant dans les documents A79/18, A79/19 et A79/20 et d'adopter le projet de décision suivant :

La Soixante-Dix-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé, ayant examiné le rapport du Commissaire aux comptes à l'Assemblée de la Santé,² et ayant pris note du rapport du Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif à la Soixante-Dix-Neuvième Assemblée mondiale de la santé,³

A décidé d'accepter le rapport du Commissaire aux comptes à l'Assemblée mondiale de la Santé.

7. Le Comité, au nom du Conseil exécutif, a proposé au Secrétariat, pour l'orienter dans l'exécution des mandats existants :
- a) de continuer à donner suite aux recommandations du Commissaire aux comptes et du vérificateur intérieur des comptes en temps opportun ; et
 - b) de donner suite aux éléments récurrents constatés lors des vérifications, en particulier au niveau des pays.

² Document A79/18.

³ Document A79/29.